

Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)

Septième session
Genève, 2 – 6 mai 2011

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET FUITE DES CERVEAUX

Document établi par le Secrétariat

1. L'annexe du présent document, dans laquelle figure une proposition relative à un projet thématique intitulé "Propriété intellectuelle et fuite des cerveaux", a trait aux recommandations n^{os} 39 et 40 du Plan d'action de l'OMPI pour le développement. Le coût du projet s'élève, selon les estimations, à 339 000 francs suisses, dont 150 000 francs suisses pour les dépenses autres que les dépenses de personnel et 189 000 francs suisses pour les dépenses de personnel.

2. *Le CDIP est invité à examiner et à approuver l'annexe du présent document.*

[L'annexe suit]

RECOMMANDATIONS N^{OS} 39 ET 40 DU PLAN D'ACTION POUR LE DEVELOPPEMENT

DESCRIPTIF DU PROJET

1. RÉSUMÉ	
<u>Cote du projet</u>	DA_39_40_01
<u>Titre</u>	Propriété intellectuelle et fuite des cerveaux
<u>Recommandations du Plan d'action pour le développement</u>	<p><i>Recommandation n° 39 (groupe D) : Demander à l'OMPI d'aider, dans le cadre de ses compétences et de sa mission fondamentales et en coopération avec les organisations internationales compétentes, les pays en développement, en particulier les pays africains, en menant des études sur la fuite des cerveaux et en formulant des recommandations en conséquence.</i></p> <p><i>Recommandation n° 40 (groupe D) : Demander à l'OMPI d'intensifier sa coopération avec les institutions des Nations Unies, en particulier la CNUCED, le PNUE, l'OMS, l'ONUDI, l'UNESCO et d'autres organisations internationales compétentes, notamment l'OMC, sur les questions relatives à la propriété intellectuelle et conformément aux orientations données par les États membres, afin de renforcer la coordination pour une efficacité maximale dans l'application de programmes de développement.</i></p>
<u>Brève description du projet</u>	<p>La migration vers l'extérieur de travailleurs qualifiés et la fuite des cerveaux qui s'ensuit constituent d'importants défis en matière de développement. La manière, le cas échéant, dont les droits de propriété intellectuelle affectent les mouvements migratoires et la formation de capital humain qui en résulte est mal comprise. En outre, les incidences de la migration de travailleurs qualifiés sur l'efficacité du système de la propriété intellectuelle n'ont pas été analysées.</p> <p>Le projet proposé vise à faire un premier pas vers la réduction de ce déficit des connaissances. Il comprend les deux activités ci-après. Premièrement, un projet de recherche visant à exploiter les données d'information relatives à la nationalité et au lieu de résidence des inventeurs, qui figurent dans les documents de brevet, pour cartographier la migration des chercheurs. Deuxièmement, la convocation d'un atelier d'experts réunissant des universitaires, des représentants d'organisations internationales intéressées et des décideurs en vue de l'élaboration d'un programme de recherche en matière de propriété intellectuelle, de migration et de circulation des connaissances qui y sont associées. Les résultats du projet de recherche et le programme de recherche proposé seront ensuite présentés au Comité de la propriété intellectuelle et du développement pour complément d'examen.</p>
<u>Programme(s) de mise en œuvre du projet</u>	Programme 16

<u>Liens avec d'autres programmes/ projets DA connexes</u>	Programmes 1, 8, 12, 18 Projet CDIP/5/7 – Propriété intellectuelle et développement socioéconomique
<u>Liens avec les résultats escomptés dans le programme et budget</u>	16.2
<u>Durée du projet</u>	18 mois
<u>Budget du projet</u>	Total des dépenses autres que les dépenses de personnel : 150 000 francs suisses Dépenses de personnel : 189 000 francs suisses

2. DESCRIPTION DU PROJET

2.1. Introduction

La migration vers l'extérieur de travailleurs qualifiés et la fuite des cerveaux qui s'ensuit constituent d'importants défis en matière de développement. L'exode de travailleurs qualifiés a un effet réducteur direct sur le capital humain d'une économie. Mais il agit aussi indirectement (lorsque, par exemple, des médecins et des enseignants ne s'occupent plus de la population nationale). Il en résulte inévitablement des perspectives réduites de développement humain et économique. À plus long terme, la possibilité d'une migration de retour (et donc d'un "apport de cerveaux"), ajoutée aux contributions économiques des diasporas dans le monde, peut atténuer les pertes dues à la fuite initiale de cerveaux, voire se solder par un avantage social pour la migration de travailleurs qualifiés. Toutefois, ces résultats ne sont pas garantis, notamment pour les pays les plus pauvres qui ne peuvent offrir aux travailleurs qualifiés des possibilités d'emploi concurrentielles sur le plan international.

Ces défis, qui sont avérés, ont été l'objet d'un nombre considérable d'études dans de nombreuses parties du monde. Des gouvernements ont même mis en place diverses mesures destinées à freiner la fuite des cerveaux préjudiciable à l'économie (ou, tout au moins, à réduire le plus possible les pertes qui en résultent) et à encourager "l'apport de cerveaux".

Il est probable qu'un lien existe entre propriété intellectuelle et fuite des cerveaux, et ce, pour deux raisons. La protection par la propriété intellectuelle peut influencer sur les décisions des chercheurs, ingénieurs, informaticiens et autres spécialistes quant à l'endroit où exercer leur profession, avec les conséquences qui en découlent pour la capacité du pays en matière d'innovation et l'accès aux connaissances. Inversement, la migration vers l'extérieur de travailleurs qualifiés peut influencer sur l'efficacité du système de la propriété intellectuelle dans la réalisation de ses objectifs consistant à promouvoir l'innovation et le transfert de technologie.

Toutefois, les liens précis entre propriété intellectuelle et fuite des cerveaux et les répercussions éventuelles de ces liens sont mal compris. Il n'existe pas de travaux de recherche empiriques à l'OMPI et seules quelques études universitaires ont été réalisées sur le sujet, ce qui s'explique en partie par le peu de données dont on dispose sur les mouvements migratoires, en particulier dans les pays à faible revenu.

Le projet proposé vise à faire un premier pas vers la réduction de ce déficit des connaissances. Il comprend les deux activités ci-après qui porteront en particulier sur les liens entre propriété intellectuelle et migration de travailleurs qualifiés, sans aborder la fuite des cerveaux et les politiques connexes en général, conformément à la recommandation n° 39 du Plan d'action de l'OMPI pour le développement. Premièrement, un projet de recherche tendant à exploiter les données d'information relatives à la nationalité et au lieu de résidence des inventeurs, qui figurent dans les demandes de brevet, pour cartographier la migration des chercheurs. Cette cartographie aiderait à établir une géographie partielle des mouvements migratoires et de l'innovation dans la mesure où les documents de brevet peuvent permettre de suivre le phénomène. Compte tenu de la difficulté de cet exercice, l'étude consisterait à faire ressortir précisément les données statistiques disponibles et les autres enjeux afin d'éviter toute mauvaise interprétation des données. En outre, cet exercice aurait un caractère exclusivement descriptif et n'indiquerait pas en soi les causes et les conséquences de la migration de travailleurs qualifiés, notamment en ce qui concerne la protection par la propriété intellectuelle. (Une activité de suivi logique consisterait à réaliser une enquête sur les chercheurs recensés par cette cartographie, mais une telle enquête n'entre pas dans le champ du projet proposé.)

La deuxième activité du projet est la convocation d'un atelier d'experts réunissant des universitaires, des représentants d'organisations internationales intéressées et des décideurs en vue de l'élaboration d'un programme de recherche en matière de propriété intellectuelle, de migration et de circulation des connaissances qui y sont associées. Dans l'idéal, cet atelier serait organisé en coopération avec d'autres organisations internationales compétentes dans le domaine (notamment l'Organisation internationale pour les migrations, l'Organisation internationale du Travail, la CNUCED et la Banque mondiale). Les participants pourraient compter des spécialistes des migrations de différents secteurs (économie, éducation, droit, science et technologie) et des experts en propriété intellectuelle et chercheraient à déterminer les études qui pourraient être effectivement menées, compte tenu notamment des données disponibles.

Les résultats du projet de recherche et le programme de recherche proposé seront présentés au Comité de la propriété intellectuelle et du développement pour complément d'examen et recommandations.

2.2. Objectifs

Le projet proposé aura deux objectifs découlant directement de la recommandation n° 39 du Plan d'action pour le développement :

1. Contribuer à faire mieux comprendre aux décideurs les liens entre propriété intellectuelle et fuite des cerveaux.
2. Élaborer en connaissance de cause un programme de recherche sur la propriété intellectuelle, la migration et la circulation des connaissances qui y sont associées, qui constituera le point de départ d'études futures sur ce sujet.

2.3. Stratégie de mise en œuvre

La première activité du projet – la cartographie des mouvements migratoires des chercheurs – sera mise en œuvre en interne, à l'aide des bases de données relatives aux brevets disponibles (en particulier la base de données statistiques du PCT et, éventuellement, des bases de données nationales sur les brevets). La migration des chercheurs sera établie en comparant des données d'information sur la nationalité et le lieu de résidence des inventeurs. Une première enquête a laissé entendre que ces informations étaient disponibles pour un grand nombre de documents de brevet mais pas la totalité; en outre, cette démarche repose sur un certain nombre d'hypothèses sérieuses quant à la manière dont les chercheurs se déplacent d'un pays à l'autre. Il existe donc un risque que la cartographie soit incomplète ou présente des défauts. La détermination du niveau de difficulté de cette évaluation fera partie intégrante du projet.

Le succès de la deuxième activité dépendra de la participation active des autres organisations internationales et des experts en migration. Des consultations préalables méthodiques menées avec les institutions concernées et un délai suffisant pour organiser l'atelier d'experts augmenteront les chances d'une participation de haut niveau à l'atelier.

3. EXAMEN ET ÉVALUATION	
3.1. <u>Calendrier d'examen du projet</u>	
Un rapport sur l'état d'avancement à mi-parcours (après neuf mois) et un rapport d'examen final du projet (après l'achèvement du projet) seront établis. Les résultats du projet seront présentés au CDIP pour complément d'examen.	
3.2. <u>Auto-évaluation du projet</u>	
<i>Résultats du projet</i>	<i>Indicateurs d'exécution (Indicateurs de résultats)</i>
Rapport sur la cartographie des mouvements migratoires des chercheurs	Rapport de recherche publié sur le site Web de l'OMPI
Atelier d'experts	Atelier organisé avec une évaluation positive par les participants
<i>Objectifs du projet</i>	<i>Indicateurs de réussite dans la réalisation de l'objectif du projet (Indicateurs de réussite)</i>
Objectif 1	Nombre de téléchargements et de citations du rapport de recherche
Objectif 2	Activités de recherche s'inscrivant dans le cadre d'un suivi et portant sur la propriété intellectuelle et la fuite des cerveaux, menées par l'OMPI et d'autres institutions

4. CALENDRIER D'EXECUTION

<u>Activité</u>	<u>Trimestres</u>							
	2012				2013			
	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e
Recrutement de personnel au titre de contrats de travail spécial pour la mise en œuvre du projet	X							
Conduite de la recherche		X	X	X	X	X		
Organisation et déroulement de l'atelier d'experts		X	X	X	X	X		
CALENDRIER D'EXAMEN								
Rapport sur l'état d'avancement à mi-parcours et examen final du projet					X			X

BUDGET (ressources autres que les ressources de personnel)

Tableau 1 – Budget du projet par catégorie de dépenses et par année

<u>Catégorie de dépenses</u>	<u>Budget (en francs suisses)</u>			
	<u>2012</u>	<u>2013</u>	<u>Année</u>	<u>Total</u>
<i>Voyages et bourses</i>				
Missions de fonctionnaires				
Voyages de tiers		100 000		100 000
Bourses				
<i>Services contractuels</i>				
Conférences		10 000		10 000
Honoraires d'experts		40 000		40 000
Publications				
Autres				
<i>Matériel et fournitures</i>				
Matériel				
Fournitures				
TOTAL		150 000		150 000

BUDGET (ressources de personnel, le cas échéant)

Tableau 2 – Budget du projet par catégorie de dépenses et par année

<u>Catégorie de dépenses</u>	<u>Budget (en francs suisses)</u>			
	<u>2012</u>	<u>2013</u>	<u>Année N</u>	<u>Total</u>
Contrats de travail spécial (équivalent à P-3)	126 000	63 000		189 000
TOTAL	126 000	63 000		189 000

[Fin de l'annexe et du document]